

COMMENT BIEN TRIER SES DECHETS

A FONTPEDROUSE -PRATS BALAGUER - SAINT THOMAS

Que peut-on mettre dans les containers ?

Colonne à couvercle jaune	Tous les emballages ménagers	Petits cartons, pots de yaourt, emballages plastiques, canettes, barquettes en polystyrène, papier, couvercles en fer...
Colonne à couvercle vert	Bouteilles et pots en verre	Le verre cassé (verre, miroir) doit être déposé dans la poubelle d'ordures ménagères ou à la déchetterie.
Composteur	Tous les déchets de jardin (feuilles, tonte de gazon, branches broyées) épluchures de fruits et légumes	
Si vous avez un poulailler	Déchet alimentaires (épluchures fruits et légumes, reste de repas...)	
Container (poubelle)	Tous les déchets ménagers non signalés ci-dessus	Obligation de mettre les déchets dans un sac poubelle

Les piles usagées peuvent être déposées en mairie aux heures d'ouverture au public.

Toute personne déposant des déchets en dehors des poubelles est passible d'une amende allant de 68€ à 1 500€ art : L 541-1 du Code de l'Environnement (Dépôt considéré comme dépôt sauvage).

Les gros cartons, encombrants, bois, meubles, métaux, électroménager, piles, ampoules ... sont à déposer à la déchetterie de PRADES (**Voir Flyer joint**). Pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion, une prise de rendez-vous est possible par téléphone au service des encombrants.

La recyclerie du Conflent, située à PRADES derrière l'enseigne WELDOM , récupère des objets en bon état et se déplace également (**Voir Flyer joint**).

Pour toute question concernant les déchets et consignes de tri, vous pouvez vous renseigner auprès de :

- Conflent Canigo : enlèvement des encombrants - Tél. 04 68 05 62 64
- Sydetom 66 - Tél. 04 68 57 86 86
- Recyclerie du Conflent - Tél 04 68 96 07 04

Contribuons tous à la propreté de notre commune !!!

L'Equipe Municipale

Ne pas jeter sur la voie publique.